

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 09 FEVRIER 2006**

Séance du neuf février de l'an deux mille six.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes « Espace de la Chênaie », sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le deux février deux mille six.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 74

Pouvoirs : 8

Votants : 82

Absents : 21

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – AVISSE Alice – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – GREHAN Bruno – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – SALMON Jean-Luc – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) – NAU Jean-Claude – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MM. LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – RYCHTARICK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – FOIX Pascal – Mmes. VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BIZOUARD Alain – Mme LEGEAY Nelly – M. PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – MM. SEVERAUD Jean – LEN Laurent – SZKOBEL Denis – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – Melle DENIS Catherine – M. OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) à M. MOQUET Philippe (Baron) – M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. BRIATTE Hubert (Morienville) – M. CHARTIER Jean-Luc (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. BACOT François (Versigny) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy).

Secrétaire de séance : M. LEGER Daniel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

Monsieur Daniel Léger est désigné secrétaire de séance.

0 – Approbation du Compte-rendu de la séance du 22 décembre 2005.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président fait procéder au vote.

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Mise en place d'une indemnité d'astreinte pour les agents de la filière technique.

Le Président explique qu'il est parfois nécessaire de souhaiter la présence de certains agents de la filière technique en dehors de leurs horaires habituels de travail, et ce de manière à répondre à des besoins ponctuels particuliers. Les gardiens de gymnases, ou les agents du service de collecte des ordures ménagères, peuvent ainsi être concernés en cas de besoin.

Il propose donc qu'une indemnité d'astreinte puisse être versée pour rétribuer la sollicitation éventuelle de ces agents en dehors de leurs horaires habituels de travail.

Le Conseil Communautaire autorise la mise en place de cette indemnité d'astreinte à l'unanimité.

Monsieur Philippe DUPILLE quitte la séance.

2 – Création de la Zone d'Aménagement Concerté du « Chemin de Paris » pour la Zone d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire.

Le Président indique que les études préalables sont désormais terminées, et des solutions techniques ont été trouvées pour minimiser l'impact de cette zone d'activités sur l'environnement. Il a notamment été veillé à ce qu'il n'y ait pas de rejets des eaux de ruissellement dans la Nonette.

Il n'y a donc rien qui freine la poursuite du projet, et il propose par conséquent que l'on autorise la création de la Zone d'Aménagement Concerté qui pourrait s'appeler « ZAC du Chemin de Paris », et qu'en parallèle, une consultation soit lancée pour sélectionner un aménageur.

Le Président rappelle par ailleurs que tous les membres du Conseil ont reçu un dossier qui présente toutes les caractéristiques qu'on souhaite donner à cette zone.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de la ZAC du Chemin de Paris et autorise à l'unanimité le lancement d'une consultation pour sélectionner un aménageur.

3 – Compte Administratif 2005, et Débat d'Orientations Budgétaires 2006 du Bâtiment Industriel Locatif

Monsieur Philippe DUPILLE rejoint la séance.

Monsieur PROVOST présente le Compte Administratif 2005 du BIL. Il rappelle que toutes les dépenses de ce budget annexe sont couvertes par le loyer versé par la Ville de Crépy en Valois. Le CA 2005 fait ainsi ressortir un excédent de 1,54 €.

Le Conseil Communautaire approuve ce Compte Administratif à l'unanimité.

Le Président reprend la parole pour présenter le DOB 2006 du BIL. Il indique que comme lors des années précédentes, le budget n'intégrera que les remboursements d'emprunt, la taxe foncière et la prime d'assurance. Ce budget sera voté en équilibre, le loyer dû par la Ville de Crépy étant ajusté pour le permettre.

Le Conseil Communautaire prend acte que le DOB 2006 du BIL a eu lieu.

4 – Marchés de réfection de voirie 2006

Le Président indique que de nombreuses communes ont une nouvelle fois cette année manifesté leur intérêt pour la mise en place d'un marché commun de réfection de la voirie communale.

Il rappelle à cet effet que pour pouvoir monter le programme, la Communauté de Communes doit être destinataire d'une délibération de chaque commune concernée donnant mandat à la structure intercommunale de réaliser en son nom le programme de gravillonnage, et indiquant la nature des travaux à effectuer, leur coût prévu au budget, et les rues concernées.

Il ajoute que cette année, le programme nécessitera peut être de scinder en 2 le marché de maîtrise d'œuvre (préparation du programme et des marchés, et suivi des travaux et aide à leur réception), la réorganisation de la DDE programmée cette année risquant en effet de ne pas permettre une assistance à maîtrise d'ouvrage complète.

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Président ajoute qu'une procédure spéciale a été mise en place depuis 2 ans pour assurer un meilleur suivi des malfaçons. Les communes concernées sont systématiquement invitées par courrier à faire part de leurs remarques éventuelles avant la réception des travaux, de manière à ce que cette réception intervienne en priorité dans les communes qui ont connu des difficultés. Cela permet ainsi d'émettre les réserves qui s'avèreraient nécessaires.

5 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement aquatique intercommunal.

Le Président rappelle la procédure qui a jusqu'à présent cadré ce projet.

Un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé, ce qui a permis de recenser 28 groupements d'architectes intéressés par la conception de cet équipement.

Le Jury de Concours, composé d'élus, d'architectes, et de techniciens spécialisés, a sélectionné les 4 groupements d'architectes qui paraissaient les plus appropriés.

Le 16 janvier dernier, le Jury de Concours s'est une nouvelle fois réuni pour procéder au classement des 4 offres (rendues anonymes par un Huissier de Justice) à la lumière des remarques formulées par une Commission Technique spécialement constituée. A l'issue d'un vote à bulletins secrets, le classement était le suivant :

Classé 1^{er} : Projet Duval, Raynal

Classé 2^{ème} : Projet ARCOS

Classé 3^{ème} : Projet Mimram

Classé 4^{ème} : Projet BVL Architecture

Le Président indique que chacun des 4 projets est présenté sur des formats A0 au fond de la salle.

Il explique ensuite, qu'en l'état actuel du dossier, le Conseil Communautaire n'attribue pas encore le marché de maîtrise d'œuvre, mais valide uniquement le classement opéré par le jury, et l'autorise à mener une négociation. Il demande par ailleurs au Conseil Communautaire de voter l'attribution des primes de concours d'un montant de 40 000,00 € TTC pour chaque projet.

Madame AVISSE craint que le projet classé 1^{er}, compte tenu de sa forme, ne soit le plus cher.

Le Président répond que chaque architecte a été informé des crédits prévus pour cet équipement par la Communauté de Communes, soit 9 795 000,00 € HT. Chacun des 4 projets répond normalement à cette condition.

Il souligne toutefois que notre programmiste a émis des réserves sur le projet classé 4^{ème}, qui d'après lui, générerait un risque important de dépasser le budget alloué à l'opération. S'agissant en revanche des 3 autres projets, et notamment du 1^{er}, le budget devrait être tenu, même s'il est difficile de faire un pronostic au stade d'une esquisse.

Monsieur NAU ajoute qu'en réalité, la forme importe peu dans le coût réel d'un équipement. Ce qui peut faire varier le prix dépend en fait de la nature des matériaux employés.

Monsieur FOUBERT ajoute que d'après les spécialistes, les 2 projets présentés sur un seul niveau engendrent des coûts de fonctionnement inférieurs aux projets présentés sur 2 niveaux. Le jury a donc également tenu compte de cette expertise dans son classement.

Le Président fait ensuite procéder au vote.

Le Conseil Communautaire valide le classement à l'unanimité, décide d'engager les primes de concours, soit 120 000,00 € TTC, à l'unanimité, et autorise à l'unanimité la conduite d'une négociation.

6 – CA 2005 de la Communauté de Communes et Débat d'Orientations Budgétaires 2006

Monsieur PROVOST présente le CA 2005 en indiquant qu'il fait ressortir un excédent de 1 560 094,59 € ramené à 1 092 301,59 € après intégration des restes à réaliser. Cet excédent est conforme à ce qui était attendu.

Monsieur PROVOST fait ensuite procéder au vote.

Le Compte Administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

Le Président présente ensuite le DOB 2006 de la Communauté de Communes.

Il indique que comme l'an dernier, le DOB repose sur une projection financière sur les 3 prochaines années.

Il indique notamment que la Communauté de Communes dispose de finances saines, puisque seulement 17 % des dépenses de fonctionnement ont été allouées aux frais de personnels, et on constate que l'on dispose d'une large capacité d'emprunt en cas de besoin.

Il rappelle que les dépenses de soutien aux communes (Incendie, Gymnases/Collèges, Eau/Assainissement, Voirie, et surtout Ordures Ménagères) consomment 75 % des crédits du budget. Il précise toutefois que s'agissant des dépenses « Protection Incendie », l'augmentation de 10 % constatée chaque année sur les précédents exercices a pris fin en 2005. Dèsormais, des augmentations plus raisonnables devraient être observées.

S'agissant par ailleurs de la participation de la Communauté de Communes à la rénovation des collèges, on devrait connaître en 2006 une réduction des crédits qui y sont consacrés, certains contrats prévoyant le co-financement de la Communauté de Communes étant arrivés à leurs termes.

S'agissant de la ressource en eau, le Président indique que la Communauté de Communes intervient comme pilote du contrat rural, conseil des communes et maître d'ouvrage de certaines études d'intérêt général. On voit, notamment au travers de cette fonction, l'intérêt qu'il y a à traiter certains dossiers à une échelle importante, et on peut se féliciter du suivi apporté sur ce premier contrat rural qui arrive à son terme.

Le Président ajoute ensuite qu'il y a de cela 3 ans, le Conseil Communautaire se posait des questions sur l'évolution de la structure intercommunale, et on avait alors validé certaines orientations. Il est désormais utile d'indiquer que ce qui avait été envisagé prend forme : l'équipement aquatique intercommunal, la zone d'activités économiques, l'action patrimoine tourisme. Le logement et le transport étaient aussi des thèmes à étudier, et la réflexion est en cours. Il faut toutefois imaginer qu'après ces études, des choix devront être faits en sachant que ceux-ci entraîneront des coûts. Il faudra donc se poser la question de savoir si la Communauté de Communes est en mesure de pouvoir assumer ces coûts (voie verte, transport à la demande, Maison de l'emploi,).

Le Président indique également qu'en matière de logement, la Communauté de Communes pourrait vraisemblablement faire des montages semblables à ce que l'on voit pour l'eau et l'assainissement. S'agissant du transport, il paraît plus difficile d'opérer ainsi. S'il est en effet courant que la Communauté de Communes monte des projets qui restent de la responsabilité communale (gravillonnage, amiante, numérisation des cadastres.....), on ne peut étendre cette démarche à l'infini car on ferait une Communauté de Communes « à la carte », ce qui est interdit.

Le Président explique que la prospective présentée n'intègre pas de projets nouveaux. Au moment du vote du budget, il demandera toutefois à ce que l'on parle de recrutements et de nouveaux locaux pour la Communauté de Communes.

S'agissant des subventions allouées aux associations, les crédits sont restés constants depuis de nombreuses années. Certains souhaiteront peut être qu'ils soient augmentés.

S'agissant de Picardie en ligne, les élus devront vraisemblablement se positionner sur son devenir, la Région ne participant plus à son fonctionnement à partir de 2006, et les contrats emplois jeunes arrivant à leur terme en 2007.

Le Président ajoute qu'il a été destinataire d'une demande d'agrandissement du gymnase de Betz. La capacité du collège qui l'utilise passant de 450 à 600 élèves, les professeurs d'éducation physique souhaitent qu'il soit agrandi.

Le Président précise également qu'il proposera qu'un effort financier soit fait en matière de musique, car le Conseil Général maintient son co-financement au même niveau alors que le Conseil Régional n'aide plus. Pour fournir un service constant, la Communauté de Communes doit donc financer davantage, même si l'on peut envisager une réduction du surcoût en supprimant des postes budgétaires d'enseignants non utilisés.

S'agissant du Chantier Ecole, l'augmentation de l'effectif donne un résultat satisfaisant. Nos sommes désormais en régime de croisière, et le coût supplémentaire généré par cette augmentation d'effectif est en grande partie compensé par des subventions.

Pour ce qui concerne le poste principal de dépense que constituent la collecte et le traitement des déchets, le Président explique que le coût résiduel de 3 800 000 € de 2005 devrait passer à 4 300 000,00 € en 2007. Cette augmentation n'est pas aussi importante qu'il y paraît

puisque en 2005, nous avons bénéficié d'une réduction de facture par le SMVO à hauteur de 110 000 € (participation à la construction du quai de transfert à Ormoy Villers).

Le Président explique que l'augmentation constatée est en grande partie imputable au SMVO (coût à la tonne incinérée et adhésion qui augmentent, ceci jusqu'à ce que le programme VERDI soit entièrement réalisé. Il reste encore 4 à 5 déchetteries à construire ainsi que le quai de transfert à Ormoy Villers pour le Valois).

Le Président explique par ailleurs qu'après un démarrage difficile, les nouvelles modalités de collecte mises en place depuis avril semblent procurer des résultats conformes à ce que l'on espérait. On a en effet les mêmes tonnages collectés pour la collecte sélective, alors que l'on est passé à 1 ramassage sur 2. Par ailleurs, on collecte en déchets verts un tonnage similaire à celui que l'on a perdu sur la collecte des ordures humides.

Enfin, les nouvelles modalités de collecte des encombrants ont fait chuter le volume ramassé, ce qui tend à démontrer que de nombreuses personnes font l'effort d'aller porter elles-mêmes leurs encombrants en déchetteries.

D'après Monsieur GAGE, si beaucoup de gens font en effet cet effort, il reste que les dépôts sauvages en milieu naturel ont également augmenté à la suite de cette réorganisation.

Le Président termine en indiquant qu'il faut encore faire évoluer le service de manière à favoriser la qualité du tri, et à faciliter la circulation des camions de collecte. Il faudra donc réfléchir à ces questions, et proposer des solutions. Il y aura une réunion de la Commission « Environnement et déchets » dans quelques semaines, et il invite tous les Maires qui seraient intéressés à y participer.

S'agissant des ressources de la Communauté de Communes, le Président explique que le BP 2006 en l'état actuel de sa présentation (c'est-à-dire sans tenir compte des dépenses nouvelles), générerait un excédent d'environ 500 000 € après reprise des résultats 2005, et sans augmentation d'impôts. En revanche, on constate que le déficit se creuserait en 2007, puis fortement en 2008 avec le début d'exploitation de la nouvelle piscine intercommunale.

Il propose donc que l'on conforte, dès 2006, l'excédent afin de faire face plus facilement aux déficits des années à venir, et en limitant à ce moment là l'inévitable augmentation des impôts qui sera sollicitée. Il propose ainsi que dès 2006, on accepte 400 à 500 000,00 € de recettes fiscales supplémentaires, notamment en axant l'augmentation sur la TEOM (dans le prolongement de ce qui avait été décidé l'an dernier). Ainsi, en augmentant de 15 % la TEOM, on couvrirait en 2006 environ 65 % du coût résiduel de collecte et de traitement des ordures ménagères, soit une recette supplémentaire de l'ordre de 400 000,00 €. De plus, une augmentation des 4 taxes de 3% permettrait d'obtenir un total de recettes supplémentaires d'environ 500 000,00 €.

Le Président ajoute que le débat sur la TPU ne peut avoir, dans tous les cas de figure, de répercussions sur les recettes 2006, puisque quand bien même on déciderait de sa mise en place, les premières recettes associées ne seraient perçues qu'en 2007.

Le Président précise ensuite qu'il a bien entendu les différents débats qui ont eu lieu en Commissions Locales. Certains en effet souhaitent que notre structure intercommunale progresse en supportant de nouveaux services, tandis que d'autres souhaitent qu'on ralentisse. Il explique qu'en la matière, il n'y aura pas de solution miracle, seuls des consensus pourront être trouvés.

Il ajoute que pour éclairer le débat, chaque élu doit se demander s'il y a de quoi être satisfait ou non de l'action de la Communauté de Communes menée jusqu'alors. Cette appréciation des actions passées permettrait d'entrevoir ce que l'on pourrait faire après.

Monsieur NAU indique que pour sa part, il regrette que la Communauté de Communes n'ait pas décidé de mettre en place la TPU. Il souhaite par ailleurs que les économies envisagées ne viennent pas grever les actions culturelles, car celles-ci constituent un bon moteur pour tisser des liens entre individus et apaiser notre société.

Monsieur MOQUET est quant à lui inquiet car les déficits prévisionnels à venir semblent déjà très importants, et les budgets prévisionnels (arrêtés à 2008) n'intègrent pas encore une année pleine de fonctionnement de la piscine. Il lui paraît donc difficile de solliciter encore davantage le contribuable en lançant de nouveaux projets (maison de l'emploi, coulée verte,...).

Monsieur LEGRAND partage ces inquiétudes. En 2003, la DGF couvrait d'après lui toutes les dépenses de la Communauté de Communes, alors qu'en 2008 elle n'en couvrira plus que la moitié. Cette évolution lui paraît dangereuse.

Monsieur DOUET relève que beaucoup d'élus s'inquiètent de l'évolution de notre fiscalité. Il considère que la Communauté de Communes est loin d'offrir le luxe en termes de services offerts aux administrés, et pourtant le contribuable est déjà fortement sollicité. Pour lui, la solution la plus opportune pour inverser la tendance et gagner de nouvelles recettes réside dans la mise en place de la TPU. Même si la manne financière liée à cette TPU n'arrivait qu'en 2007, il considère que l'enjeu est tel qu'il faut encourager dès à présent son instauration. Par ailleurs, cette TPU donnerait à notre collectivité un poids conforté sur toutes les questions de développement qui la concernent.

Monsieur BRIATTE explique que la pétition lancée par Monsieur DOUET lors du dernier Conseil Communautaire pour la tenue d'un débat sur la TPU n'a pas plu à tout le monde, et notamment à certains élus du Canton de Crépy. L'amicale des Maires du canton a permis aux Maires de s'exprimer, et ceux-ci ont décidé de se réunir à intervalles réguliers au cours de l'année pour savoir ce qu'ils attendent de la Communauté de Communes. Certains Maires souhaitent d'ores et déjà que l'on fige quelques mois les projets de la Communauté de Communes. Pour lui, la TPU engendre des compétences complémentaires pour la Communauté de Communes, et tous les Maires ne le souhaitent pas.

Le Président répond que la mise en place de la TPU n'engendre pas de prise de compétence supplémentaire depuis que les équipements sportifs ont été ajoutés en compétence optionnelle.

Monsieur LEGRAND demande si ces élus du Canton de Crépy souhaitent également que soit figé le projet de construction de l'équipement aquatique dont l'implantation est prévue à Crépy en Valois.

Monsieur BRIATTE répond que sur ce point précis, il faudrait poser la question au Maire de Crépy en Valois.

Monsieur FOUBERT explique que le Maire de Crépy a été retenu par d'autres obligations, d'où son absence ce soir. Il explique que le mandat donné en 2001 par les électeurs était clair.

Aujourd'hui, en parlant de TPU, on envisage des transferts de compétences, et cela vient remettre en cause les règles du jeu de départ, d'où la position de sa ville.

Par ailleurs, il regrette que la Ville de Crépy en Valois ne dispose que de 8 voix au Conseil Communautaire, alors qu'elle représente 25 % de la population de la Communauté de Communes. Il craint par ailleurs que les bonifications de DGF aujourd'hui associées à la TPU ne représentent plus grand-chose dans 20 ans. Il déplore par ailleurs ce chantage qui est fait d'après lui à la Ville de Crépy en Valois et qui consiste à conditionner la mise en place de la TPU à la construction de la Piscine.

Madame DE BESOMBES explique à Monsieur FOUBERT qu'elle ne comprend pas sa façon de voir les choses. Manifestement, Crépy en Valois veut être en mesure au Conseil Communautaire d'imposer son point de vue aux autres communes. Par ailleurs, elle constate que Crépy n'a pas toujours le même comportement lorsqu'il s'agit d'aborder les transferts de compétences. Elle se souvient en effet que lorsque Crépy voulait donner à la Communauté de Communes compétence pour créer l'aire d'accueil des gens du voyage, la Ville semblait plus encline à changer les règles du jeu de départ.

Monsieur NAU explique que pour lui, l'exercice de la démocratie n'impose pas de rester figé pendant les 6 ans du mandat. Il faut savoir évoluer pour défendre au mieux les intérêts des valoisien. Il ne comprend donc pas la position de Crépy, alors que d'après lui, le schéma directeur a déjà prévu plus de développement dans les grosses communes. La ville profite donc de ce développement supporté par la Communauté de Communes, et en plus elle ne veut pas partager sa taxe professionnelle.

Monsieur DOUET craint que l'information qui est donnée aux Maires du Canton de Crépy soit quelque peu orientée, et incomplète. Il n'est donc pas étonné qu'il y ait ce positionnement négatif. Il indique qu'il n'est pas étonné dans la mesure où il a un courrier émanant du Maire de Crépy et adressé au Conseil Général par lequel il affirme que sa ville mériterait 900 000 € de subventions dans la mesure où sa population représente 2% de la population du département. Il laisse à chacun le soin d'imaginer ce qu'obtiendraient les petites communes si un calcul en proportionnalité était appliqué.

Monsieur PELLERIN explique qu'il a rencontré de nombreux élus sur les Cantons de Nanteuil et de Betz, et qu'il connaît bien les difficultés rencontrées par les petites communes. Pour lui, il n'est pas hostile à ce que la Ville de Crépy dispose d'une minorité de blocage au sein du Conseil Communautaire compte tenu de son poids, pour autant que cela s'inscrive dans un cheminement positif. Or, il constate que la position prise systématiquement par Crépy est unilatérale, et il le regrette. Il aimerait que l'on assiste à un retour de la volonté de travailler ensemble. Par ailleurs, si Crépy est le seul bénéficiaire des nouvelles actions, il n'y aura rien dans les villages alentours, et cela génèrera d'après lui des problèmes (délinquance et autres) qui se propageraient inévitablement dans l'enceinte de la ville. Il ne voit donc pas l'intérêt que peut viser Crépy dans sa position actuelle.

Monsieur BOULLAND ajoute qu'il faut que la Communauté de Communes prenne son destin en mains pour gérer les problèmes qui se posent à nos concitoyens. Il faut donc prendre ses responsabilités. De ce point de vue, il ne partage donc pas la position de Crépy en Valois.

Par ailleurs, il lui paraît curieux que Monsieur FOUBERT reproche à la Communauté de Communes un éventuel chantage, alors qu'il croit se souvenir que la Ville de Crépy n'était prête à céder sa compétence Piscine que si celle à construire était implantée sur le territoire de Crépy en Valois.

S'agissant de la TPU, il affirme que le débat est devenu incontournable, ne serait ce que pour fournir les informations et explications à l'ensemble des délégués. Il précise enfin à Monsieur FOUBERT que si l'on veut que les habitants de Crépy puissent se positionner sur la question de la TPU, encore faudrait-il qu'ils aient accès à une information complète et non partisane. Dans le cas contraire, il ne serait pas étonnant qu'ils se prononcent en majorité contre.

Il ajoute que dans les Cantons de Betz et de Nanteuil, aucun Maire ne s'est positionné avec autant de force contre la TPU.

Par ailleurs, Crépy est indispensable à la Communauté de Communes et il ajoute que chacun est solidaire autour de son développement qui profite à tous. Il ne comprend donc pas que la Ville soit si vite disposée à tout remettre en cause.

Monsieur SAPET indique qu'il est Maire d'une commune de 150 habitants. Au départ, à la création de la Communauté de Communes, il avait espoir de mieux répondre aux besoins des administrés. Et pour lui, la meilleure façon d'enrayer la baisse de la DGF, c'est de mettre en place la TPU pour répondre encore mieux aux besoins de ses concitoyens. Mais dans un premier temps, il lui paraît nécessaire de simplement organiser le débat pour que chacun se forge sa propre opinion sur cette question. Il ne voit pas pourquoi la Ville de Crépy est si hostile à la TPU. Si une telle mise en place permet aux habitants de payer 20 % d'impôt en moins, il y a quand même nécessité d'en débattre.

Monsieur BOULLAND indique qu'il ne lui paraît toutefois pas anormal que sur la question de sa représentativité au sein du Conseil, la Ville de Crépy souhaite une évolution.

Madame AVISSE souhaite s'avoir si le poids de la Ville de Crépy a été remis en cause au regard de la TPU.

Le Président répond qu'il y a quelques mois encore, la Communauté de Communes ne pouvait mettre en place la TPU qu'à la condition qu'elle prenne une nouvelle compétence. Si la Ville de Crépy en Valois refusait de céder une nouvelle compétence, elle pouvait, compte tenu de sa taille dans la Communauté de Communes, faire blocage. Dèsormais, une nouvelle prise de compétence n'est plus obligatoire depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le Président ajoute que s'agissant de la question du débat sur la TPU, si plusieurs dizaines d'élus lui demandent de l'inscrire à l'ordre du jour, il prendra ses responsabilités. Pour le moment, il n'a pas fait cette démarche car il n'a reçu que 4 lettres.

Sur les propos avancés par Monsieur BRIATTE concernant le Canton de Crépy en Valois, il précise qu'il lui paraît normal qu'à un moment donné, les élus se posent des questions sur ce que la structure intercommunale fait, et sur ce qu'elle devra faire dans l'avenir. Il regrette toutefois que ces questions qui concernent toutes les communes membres de la Communauté de Communes soient abordées dans des réunions fractionnées qui n'incluent pas tout le monde. Il ne lui paraît pas très satisfaisant que les questions qui touchent à l'avenir de la Communauté de Communes soient uniquement abordées dans le Canton de Crépy. Il lui paraît par ailleurs peu banal d'entendre les propos soutenus par Monsieur BRIATTE au regard de ses responsabilités actuelles au sein de la Communauté de Communes.

Il pense donc que le débat peut être recentré sur les instances de la Communauté de Communes, notamment en lançant une réflexion sur la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour réformer notre schéma directeur qui date de 1995. Le Président explique qu'il pensait réserver cet exercice aux élus du nouveau Conseil

Communautaire issus des élections de 2008, mais l'heure est peut être venue de lancer dès aujourd'hui cette démarche qui devrait s'étaler 2 ans.

Monsieur BOULLAND indique que s'agissant du bilan des actions de la Communauté de Communes, s'il était nécessaire de mettre en place Picardie en Ligne pour vulgariser l'utilisation de l'outil internet, il lui paraît désormais opportun d'envisager son évolution. Il en est de même d'après lui de Valois Mobilité qui, dans sa version actuelle, n'a pas rendu les services que l'on escomptait.

Monsieur PELLERIN indique pour sa part qu'il est satisfait du bilan de la Communauté de Communes, et qu'il convient de reconnaître que la situation financière de la structure est assez saine. Il regrette toutefois que les relations entre élus soient empreintes d'aussi peu de solidarité. Il prend pour exemple le Contrat Petite Enfance. Crépy a fait jouer sa minorité de blocage contre la mise en place au niveau de la Communauté de Communes, et la ville a fait seule le sien par la suite. Il estime que la Communauté de Communes pourrait travailler dans de meilleures conditions. Il regrette par ailleurs que la Communauté de Communes se soit lancée dans un schéma aussi onéreux pour la piscine, car maintenant les autres projets risquent d'être bloqués. Il trouve par ailleurs difficile que toutes les communes aient été prêtes malgré tout à consentir cet effort, pour au final être confrontées à une situation de rejet de la part de Crépy.

Monsieur TOUPET quant à lui s'exprime sur les modalités de collecte des encombrants. Les familles appellent pour que soient retirés leurs encombrants, et les voisins ajoutent les leurs lorsque ceux-ci sont sur le trottoir. Le camion ne ramassant que ce qui avait été prévu, cela génère ensuite des problèmes.

Monsieur FOUBERT indique que la Communauté de Communes doit se borner à trouver des projets communs à toutes les communes. Son projet ne peut se borner au seul souhait de partager une DGF d'après lui.

Monsieur BOULLAND lui répond que la Communauté de Communes ne manque pas de projets. Il indique notamment que s'agissant du logement, il est intéressant pour la Communauté de Communes de monter des actions dans la mesure où le Conseil Général a fixé dans ses priorités de soutenir ces démarches.

Monsieur MOQUET s'étonne quant à lui que les élus ne s'expriment pas davantage sur l'augmentation des impôts que l'on pressent pour les années à venir.

Monsieur DOUET lui répond que c'est le projet de la piscine seul qui conduit à cette augmentation.

Monsieur MASSAU explique que la hausse de la TEOM décidée l'an dernier a mal été perçue, dans la mesure où le service offert aux habitants, suite à la réorganisation, a connu un démarrage difficile.

Le Président répond qu'en juillet et en août 2005, il y a eu une très mauvaise période, mais que désormais il y a un retour à la normale.

Monsieur CHERON indique qu'il est compréhensible que les impôts augmentent lorsque les élus communautaires votent en faveur de la création de nouveaux projets. Si l'on souhaite

arrêter cette augmentation, il ne faut pas hésiter à se prononcer contre certains projets, et c'est ce qu'il a déjà fait et qu'il continuera à faire.

Monsieur BRIATTE estime que la discussion qui a lieu sur le Canton de Crépy au sujet de la TPU n'est pas partisane. Il soutient toutefois qu'une discussion sur l'avenir de la Communauté de Communes doit avoir lieu.

Les membres du Conseil Communautaire n'ayant plus de remarque à formuler, la séance est levée à 22h45.

Daniel LEGER,
Secrétaire de Séance

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois